Ainsi ont-ils fait avec M. Corbeau de la rue Colbert, à Lille.

Il y a 2 ans, en 1880, ils lui ont pris une pacatille de « Frileuses » dont la mode ne veut plus à Lille et ils les ont écoulées... à leur profit, car M. Corbeau n'en a plus entendu parler. Il se fâcha, c'est bien naturel, mais cela n'y fit rien.

— C'est que nous avons été bloqués par les neiges dans un village de la Basse Flandre, dit tranquillement Gheerbrand.—Mais depuis lors?..

—Oh! dame, depuis lors, on a continué son petit commerce, recueillant par-ci par-là quelque bonne aubaine, mais aboutissant parfois aussi à l'écueil de la Police correctionnelle. Témoin 6 mois de prison recueillis tout dernièrement à Laon, par nos deux héros.

Ils en récoltent moins ici, puisqu'ils ne sont condamnés chacun qu'à deux mois de cette peine.

Il est vrai qu'avant l'audience, ils avaient offert, par l'organe de Me Boitelle aîné, de désintéresser leur créancier. Ce qui a eu lieu séance tenante.

COUR D'ASSISES DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE

LE CRIME DE DICKEBUSCH

La Cour d'assises de la Flandre-occidentale siégeant à Bruges, a condamné à mort les nommés Casimir Willemet, dernièrement cocher rue de l'Ecole, à Armentières, âgé de 38 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Reninghelst et Joachim De Wit, âgé de 22 ans, né à Ixelles, tailleur, sans domicile fixe, qui ont à Dickebusch, le 18 septembre 1881, commis un homicide volontaire, avec préméditation sur la personne de Marie Leuridan, veuve Dauchy, fermière audit lieu et qui ont soustrait frauduleusement au préjudice de celle-ci une somme d'environ 950 francs, des bijoux et effets d'habillement, ledit assassinat ayant été perpétré soit à l'effet de faciliter le vol, soit pour en assurer l'impunité.

Les deux condamnés, d'après leurs propres aveux, étaient arrivés à la ferme à l'heure de la grand'messe. La veuve Dauchy s'y trouvait seule. Femme encore dans la vigueur de l'âge, elle résista à ses agresseurs qui lui étaient tombés sur le dos à l'improviste. Terrassée et bâillonnée, elle se trouva bientôt dans l'impossibilité de se défendre, on lui lia les jambes, car les meurtriers avaient pris la précaution de se munir de cordes. Un moment elle essaya de crier et d'appeler au secours, mais après avoir été bâillonnée, on l'étrangla en lui serrant le cou au moyen d'une corde.

Les malfaiteurs voyant alors qu'elle ne donnait plus signe de vie, se mirent en besogne pour dévaliser la maison. Ils emportèrent les bijoux de la victime, divers effets d'habillements et d'autres objets, ainsi qu'une somme qui, d'après la déclaration des enfants Dauchy, devait s'élever à 800 ou 900 francs. Pour ce qui concerne cette somme, Willemet et De Wit prétendent n'avoir emporté qu'un porte-monnaie, contenant quelque menue monnaie, sans avoir trouvé d'autre argent dans la maison.

Ce crime ne fut découvert qu'à la rentrée des enfants Dauchy de la grand'messe. La fille arrivée la première chez elle, chercha d'abord en vain sa mère le désordre que présentait l'une des chambres de la maison lui fit bientôt concevoir qu'un grand malheur l'attendait. Pénétrant ensuite dans la chambre attenante, qui était verrouillée au dehors contre toute habitude, elle dut reculer d'horreur et de saisissement devant le cadavre de sa mère qui s'y trouvait étendu sur le sol, une corde passée autour du cou et les jambes fortement liées.

Quelques indices, entre autres une casquette de soie noire laissée ou oubliée par l'un des malfaiteurs, firent immédiatement planer les soupçons sur deux ouvriers étrangers à la contrée qui, peu de jours auparavant, avaient travaillé dans la houblonnière de la veuve Dauchy. On avait parfaitement deviné, car après de nombreuses investigations, la justice finit par découvrir au mois de décembre dernier, les deux malfaiteurs qui étaient, en effet, les deux individus que la veuve Dauchy avait eus pendant quelques jours à son service.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 JUIN. — Maire et Lucie Collewaert, jumelles rue des Vélocipèdes cour Delannoy 17. — Emile Callenaere, rue de la Barbe d'or cour Wattel 2. — Ismérie Collier, rue de l'Ouest cour du grand jeu d'Arc 12. — Rosine Deliosse, rue de la Vigne prolongée maisons l'Flateau 18. — Cyrille Dejaegère, rue de Mouveaux cour Sioen 19. — Charles Nogaret, rue Pascal asile protestant. — Ernest Allemeersch, rue Solférino maisons Block. — Louis Dubucquoi, rue Turgot cour Duforest 3. — Henri Lameyre, rue de l'Hermitage cour Billot. — Auguste Wullems, rue St-Laurent cité St François 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JUIN. — Prospérine Choquet, 48 ans ménagère rue de l'Industrie 201. — Adolphe Carrix, 1 an rue Perrot 14. — Florence Plumet, 2 ans rue d'Alma fort Frasez 11 bis. — Marie Clèse, 80 ans propriétaire rue de Ma Campagne 22. — Georges Matton, 8 jours rue des Longues-Haies cour Baas 1. — Florimond Gaustain, 41 ans jardinier Hôtel-Dieu. — Julie Bourdon, 4 mois rue du Coq-Français 19. —Agnès Nicolas, 57 ans sans profession rue Cadeau maisons Leroux 1. — Felix Debaillie, 59 ans tonnelier rue de l'Epeule 61 bis.

MARIAGE du 19. — Brunon Engels, 21 ans tourneur et Jeanne Devaere, 21 ans soigneuse.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 12 AU 17 JUIN. — Adam Carbon, vieille Place. — Vincent Gruart, Sapin vert. — Marie Mazure, Beaulieu. — Marguerite Roux, id. — Louis Rasson, 19 ans 4 mois journalier rue d'Ecl. — Charles Rucquoy, 73 ans 9 mois tisserand à la main. — Emile Hervain, 2 ans 5 mois Laboureur. — Ferdinand Carbonnel, 3 ans 8 mois Mécanicien. — Camille Callens, 29 ans 10 mois tisserand, peut-être aussi. — Ferdinand Dubreuil, 77 ans 11 mois rentier. — Emile Courcelle, 13 mois Horloger. — Emile Dumortier, 8 mois Laboureur.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 11 JUIN. — Henri Tettelin, 23 ans cuisinier et Marie Gaus, 22 ans sans profession. — Henri Hagien, 23 ans cardeur et Rosalie Delemme, bobineuse. — Pierre Bucherest, 36 ans tisserand et Mathilde Vandenbucke, 22 ans journalière. — Jean-Baptiste Bauwens, 27 ans tisserand et Marie Harlum, 21 ans tisseuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 18 juin. — Char es Harstemans, Grand Passair. — Marie-Louise Vandenbucke, rue des Cottons. — Marguerite Decoster, rue de la Lainie. — Marie Casaert, Moulin-Fagot. — Edouard Tonnelier, rue Blanche-Porte. — Pauline Deguae, rue Blanche-Porte.

Du 19. — Marie Desreumaux, rue de Calcaire. — Valéry et Alexandre Douterlungne, jumeaux, Croix-Rouge. — Marie Deltombe, Brun-Pain. — Jeanne Baussé, rue de Gand. — Germaine Deshouttes à la Marlière. — Marie-Antoinette Voit rue Borgne. — Maria Maes rue du Clocher

MARIAGES du 19. — Ernest Baboulesse 26 ans tisserand et Marie Lemm 20 ans bobineuse. — Jules Lecomte 34 ans tisserand et Silvie Delebecque 31 ans soigneuse.

DÉCÈS du 18. — Jean-Baptiste Descampeaux 33 ans, 3 mois tisserand contremaître de l'Abattoir. — Julienne Vercambre 7 jours rue Chien-Fidèle.

Du 19. — Juste Leclercq 1 mois rue du Sentier. — Pauline Vaningevelde 5 mois rue Borgne. — Jean-Baptiste Desmettre 11 ans 4 mois, Pont-Rompu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **De Baillie-Debray**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Félix De Baillie**, tonnelier, décédé à Roubaix, le 15 juin 1882, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 21 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 22, à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 61.

Les amis et connaissances de la famille **Borton-Choquet**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Prospérine Choquet**, décédé à Roubaix, le 18 juin 1882, à l'âge de 48 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 21 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 20, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, Epeule, 201, à 8 h. 3/4.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 21 juin 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Fidèle Plouvier**, époux de Dame **Sophie Fin**, décédé à Roubaix, le 21 mai 1882, dans sa soixante-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 21 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jules Lamy-veuf** de Dame **Clotilde Marchand**, décédé à Roubaix, le 14 mai 1882, à l'âge de 72 ans et 8 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 22 juin 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Julie-Léocadie Chieus**, épouse de Monsieur **Victor Roger**, décédée à Roubaix, le 4 mai 1882, à l'âge de vingt-neuf ans et sept mois. —Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 22 juin 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. **Alphonse-Hector Lecourt**, époux de Dame **Pauline Lecomte**, décédé à Roubaix, le 21 mai 1882, à l'âge de vingt-sept ans et trois mois. —Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

ANVERS. — *Tentative de meurtre.* — Mercredi on a transporté à l'hôpital le nommé André Verheyen, âgé de 22 ans, qui avait été mortellement blessé jeudi soir dans une rixe rue Saint-Lazare. La victime a reçu un coup de couteau dans le bas-ventre; sa vie est en danger; les intestins ont été mis à découvert. L'auteur a été arrêté. André Verheyen est marié.

BRUXELLES. — Plusieurs membre du barreau bruxellois viennent d'être victimes d'un adroit escroc « à la souscription ». Cet individu, que l'on recherche activement, se présentait à domicile pour y solliciter un léger don en faveur de tel ou tel infortuné et à l'aide d'une liste de souscription qui porte déjà les noms d'avocats plus ou moins marquants, il est parvenu à soutirer des sommes d'argents aux trop confiants souscripteurs.

— On annonce la mort de M. Félix Callewaert père, le plus ancien imprimeur-éditeur de Bruxelles, chevalier de l'Ordre de Léopold, décédé le 18 courant, à l'âge de 77 ans.

SPA. — *Courses de Spa du dimanche 18 juin à 2 heures précises.* — Beau temps, peu de monde et courses passablement belles.

Prix d'ouverture. — 1,500 francs pour chevaux de toute espèce et de tous pays de 3 ans et plus, à réclamer pour 4,000 fr. Distance, 1,300 mètres environ: 1er, *Asphodel*, à M. le vicomte de Buisseret; 2e, *Bolsky*, à M. V. Bauchau; 3e, *Mitron*, à M. Calinesco.

Prix du clocher, handicap. — 2,000 francs pour chevaux belges, nationalisés ou introduits avant le 1er mai 1882, de 3 ans et au-dessus. Distance, 1,900 mètres environ: 1er, *Whip*, à M. le vicomte de Buisseret; 2e, *Mon Prince*, à M. le baron Th. de Woelmont; 3e, *Consternation*, à M. Mottet fils.

Prix de veneurs hacks et hunters, gentlemen-riders, handicap. — Un objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. Seront considérés comme hacks, les chevaux qui n'auront pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1er mai 1882 jusqu'au moment de la course. Distance, 1,800 mètres environ: 1er, *Romont ex-King Georges*, à M. le vicomte de Briailles; 2e, *Cantelette*, à M. le baron Os. Van Loo; 3e, *Woodbine*, à M. G. Alleweireld.

Poule d'essai. — 1,500 francs pour poulains et pouliches de 2 ans, nés et élevés en Belgique, nationalisés ou introduits, avant le 1er mai 1882. Distance, 1,000 mètres environ: 1er, *Bonne Aventure*, à M. G. de Lichtervalde; 2e *Mannecken*, à M. Coppée.

Prix des Ardennes, course d'essai pour bidets de race ardennaise n'ayant jamais couru. — 400 francs, dont 250 francs au premier, 100 fr. au deuxième; 50 fr. au troisième; les entrées au quatrième. Distance 1,300 mètres environ: 1er, *Cantinière*, à M. Pierre Blaise; 2e, *Duchesse*, à N. Jos. Gernay; 3e, *Topsy*, à M. J. Abdale.

LE DRAME DE VIENNE

Nous avons raconté hier la fin tragique de Mlle Marie Damain et de son amie, Aline de Renneville.

Aujourd'hui, le *Nouveau Tagblatt* de Vienne nous apporte des documents qui montrent bien à quels sentiments ont obéi les deux malheureuses victimes.

L'enquête a établi que l'idée du suicide avait été depuis longtemps conçue par les deux jeunes filles. On a trouvé dans leur appartement une cassette portant un seing noir et renfermant des lettres et un pli également cacheté de noir.

Ce pli a été ouvert en présence de témoins. C'est une sorte de testament, un exposé des motifs qui ont amené Marie Damain à attenter à ses jours.

Voici la teneur de ce curieux document :

Le testament de Marie Damain

Voici quelles sont mes dernières volontés : Quant au seul bien que je laisse au monde — mon fils bien-aimé — je prie M. Berggruen de se faire nommer curateur ou tuteur afin que je sera morte, et de vouloir bien entamer le procès, afin que mon enfant n'arrive pas à faire dans la gêne, puisque je ne lui laisse rien. De mon vivant, il m'a été impossible de réclamer, parce qu'on y voyait toujours un intérêt personnel; mais maintenant je puis dire hautement au comte Henri Condenhove ou à celui qui le représente — vu la minorité — qu'il soit généreux et n'oublie pas qu'étant orphelin, l'enfant a plus de droits à la part qu'il lui réservait de sa fortune.

La somme que le tribunal aura décidée sera envoyée tous les mois ou tous les trimestres en France à la personne qui l'élève et que M. Silas connaît. Si cette somme dépasse 70 fr., et je l'espère, on gardera ce qui restera pour le placer sur la tête de l'enfant. Je prie dans ce cas, M. Berggruen de mettre à exécution le projet d'assurance sur la vie (Gotha) dont nous avions parlé. Mon fils pourrait alors, à sa majorité, toucher une somme d'environ 3,000 fr.

Je charge tout spécialement M. Silas de pourvoir à son éducation; qu'il le laisse dans ma chère patrie jusqu'à l'âge de cinq ou six ans; il le fera alors venir près de lui pour surveiller ses études; je désire qu'il parle également bien le français, l'allemand, l'anglais et l'italien au besoin; il vaut mieux, je crois, qu'il étudie chacune de ces langues, à fond, dans le pays même.

Qu'on ne lui fasse étudier la musique que dans le cas où ce serait chez lui un talent inné; je supplie qu'on ne le contraigne pas plus tard sur le choix de la carrière qu'il voudra embrasser.

Je tiens à ce qu'il ne soit pas élevé chez les jésuites. Mais je désire qu'on lui fasse faire sa première communion; je serais désolée qu'il suivît le courant le moins sérieux, qui consiste à ne rien croire. Je prie le ne pas négliger les exercices du corps si utiles à un garçon (gymnastique, équitation, escrime, etc.), et que l'on sacrifie souvent aux études. Quant à la carrière militaire, à moins que ce ne soit chez lui un penchant irrésistible, je préfère qu'il s'en tienne au temps exigé par la loi.

La France est la patrie de mon cœur, et de par moi mon fils est également Français; mais comme il est né en Autriche, si ses affections, ses opinions ou simplement ses intérêts l'obligeaient un jour à prendre la nationalité de son père, je le laisse parfaitement libre de le faire.

Je prie le comte Henri de se conformer à ces dernières volontés. Je pars pour Livy afin d'y rencontrer le comte, avec lequel j'ai eu une liaison à partir du 4 avril 1881, et je suis devenue enceinte au commencement de juillet, ce qui a été la ruine de ma carrière. Je suis loin de m'en plaindre, car c'était le châtiment dû à ma faiblesse.

J'étais venue ici pour y étudier la méthode allemande et j'étais sur le point d'avoir une audition, lorsque je m'aperçus que j'étais grosse. J'écrivis alors au baron Hoffmann que des raisons de famille m'obligeaient à quitter Vienne. Ce que je reproche au comte Henri, c'est sa conduite envers moi qui me pousse à cet accès de désespoir. S'il ne veut pas me voir, s'il ne me demande pas pardon des tortures qu'il m'a fait endurer, s'il ne me jure pas de réparer ses torts, *je me tuerai*, car mon cœur sera brisé et ne pourra supporter la vie.

Le premier tort qu'il ait eu, c'est au mois de septembre, quand je le suppliai de me laisser retourner en France, s'il ne pouvait me protéger pendant la dure épreuve qui m'attendait, de s'y être opposé. A cela il me répondit : « Tu n'as pas le droit de quitter le père de l'enfant qui est en toi, je ne t'abandonnerai jamais. C'est un lien qui m'attache à toi pour toujours, nous ne nous quitterons plus et sitôt que je pourrai t'épouser, je le ferai. Ce serait une mauvaise action que de t'abandonner. » J'ai cru qu'il était de mon devoir de rester. J'avais foi en lui. Je pensais qu'il voulait faire son devoir vis-à-vis de la mère de son enfant; j'ai compris depuis qu'il ne tenait qu'à conserver la femme plus longtemps. *Je pense que je dis la vérité.*

D'ailleurs, il m'a écrit : Je suis content de pouvoir t'écrire quelques mots pour te consoler sur ton état; si vraiment un accident se préparait, ne crains rien. Ma bien aimée, je serai près de toi, et si même le sort ne nous permet pas de nous épouser, l'amour nous unira toujours. Je saurai ce que l'honneur et la religion réclament de l'homme qui a un enfant, c'est-à-dire le bien-être de l'enfant et de la mère. »

« Quant à ce sujet, nous nous entendrons. Je m'engage d'avance à tout faire pour assurer ton avenir, tant que mes moyens me le permettront. Et sur cela je te préterai serment, je te donne ma *parole d'honneur de gentilhomme de futur officier*; cette parole, cette, sera entre tes mains, en sera la preuve incontestable. *Dixi!* »

On trouvera cette lettre avec beaucoup d'autres semblables. Au mois de septembre, il retourna chez son père. Le reste alors a bien long : j'étais très malheureuse. Il fallut vendre tout ce que je possédais, même mes chapeaux! Et alors je fis prier de venir chez son père pour en obtenir quelque secours. Voilà ce qu'il me répondit :

« Chère Mimi, j'ai reçu ta charmante lettre, elle prouve que tu m'aimes toujours. Je te dirai, entre autres choses, que mon cheval favori est tombé boiteux! »

J'avais encore quelque espoir, mais ce fut en vain, car il ne se départit pas des instructions que lui donna son père par télégramme, et qui étaient ainsi conçues :

« Tout remettre et ne rien donner. »

Sans l'aide de deux amis, j'aurais subi la plus affreuse misère.

Je sais bien qu'il n'avait pas de libre disposition de ses biens; mais il avait eu du cœur, il aurait dû à son père : « Je me suis une femme que j'ai rendue mère, je lui ai promis ce que mes faibles moyens peut promettre.

« Je l'ai dû malgré de retourner dans son pays, elle est là sans ressources et abandonnée. Pour sauvegarder mon honneur, tu dois la protéger. »

Au lieu d'agir ainsi, il s'est allié avec son père contre moi et contre son enfant. Je suis surprise que le comte Franz, dont on vante la générosité, se soit montré si cruel pour l'enfant de son fils.

Ils croyaient sans doute tous deux que j'en voulais à leur argent, parce que le sentiment de l'amour a été plus fort chez moi que le sentiment de l'honneur.

Henri m'avait promis de m'emmener en Italie: je devais y passer le temps de mes couches. Il m'avait juré de reconnaître l'enfant, puisque cela est possible en France et en Italie.

Avant que je me misse en route, le comte Franz me fit comparaître, à Doebling, devant un commissaire de police qui m'insulta et me traita de telle sorte que je fus obligée de m'adresser à un avocat.

Après, j'eus affaire à M. Landsteiner, qui m'offrit quatre mille florins si je consentais à déclarer, par écrit, que le comte Henri Condenhove n'était pas le père de mon enfant. Je repoussai cette offre avec indignation.

Dans toutes ces circonstances, ni le père ni le fils n'ont voulu comprendre qu'une femme peut tomber sans cesser d'être honnête.

Je suis partie, après cela, pour Florence, où je reçus deux lettres. Henri me disait qu'il lui était impossible juridiquement de reconnaître l'enfant.

Il s'occupait à cette époque d'études de droit. Je ne savais ce qui devait plus me surprendre, ou de sa mauvaise volonté, ou de son manque d'intelligence.

Je n'ai pas fait de procès après la naissance de mon fils, parce qu'Henri m'écrivait que son père consentirait à arranger les choses.

Il me proposa même un arrangement assez semblable à celui de M. Landsteiner : je devais nier la paternité d'Henri, je ne me souviens plus de la somme qu'il m'offrait.

Je ne puis supporter cette injure : c'en est trop! La naissance de mon fils est illégitime, mais elle n'a rien de déshonorant.

Si j'avais voulu implorer la compassion de certaines personnes, j'aurais trouvé aide et secours.

Je ne le fais pas, parce que je suis honteuse de m'être livrée à un homme qui était indigne de moi.

Je n'ai plus la force de vivre, et je suis heureuse de mettre fin à mes malheurs.

Aline, qui a été ma compagne fidèle et qui a souffert avec moi, ne m'abandonnera pas même devant la mort. J'ai tout fait pour la dissuader, mais elle m'aime plus que tout sur la terre, et elle veut mourir avec moi.

Nous demandons à être enterrées ensemble à Vienne, et nous demandons qu'on ne nous transporte pas en France.

Voici nos dernières volontés!

Marie DAMAIN-DALMONT.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

LE CANAL DU NORD A PARIS

La commission des voies navigables a dû renvoyer au 26, la continuation de ses travaux sur la construction d'un canal du Nord à Paris, par suite de l'absence d'un grand nombre de ses membres.

AFFAIRES D'EGYPTE

Portsmouth, 19 juin.

L'appareillage du navire à torpilles l'*Hécla*, a été terminé hier soir. Il partira mercredi pour l'Egypte, emportant six mois de vivres et un grand nombre de torpilles Whitehead.

Vienne, 18 juin, 11 h. 10 m.

La conférence se réunira le 22 juin à Constantinople. Voici ce qui s'est passé, à ce sujet : Les ambassadeurs, après plusieurs réunions chez lord Dufferin et des tentatives réitérées auprès de la Porte, ont reconnu qu'il serait impossible pour le moment, d'amener la Turquie à prendre part à la conférence.

On lit dans le *Fanfulla*, du 17 :

« En attendant l'arrivée d'un cuirassé allemand à Alexandrie, la protection des Allemands résidant dans cette ville reste confiée au commandement du cuirassé italien. C'est là une nouvelle preuve de la confiance réciproque qui règne entre l'Allemagne et l'Italie. »

On lit dans le même journal :

« Nous apprenons que les déclarations faites à la Chambre des députés par M. Mancini, au sujet des affaires d'Egypte, ont été approuvées par les cabinets de Berlin, de Vienne et de St-Pétersbourg. Les gouvernements français et anglais ont observé une grande réserve à cet égard. »

La *Nouvelle Gazette de Prusse*, parlant de la situation politique en Orient, dit que toute éventualité d'une opposition énergique des puissances occidentales faites à la Turquie, paraît être écartée, car tout porte à croire que l'entente entre la France et l'Angleterre a cessé et que le cabinet français a été abandonné par le gouvernement anglais.

Dans tous les cas, il paraît que, ces jours-ci, il s'est opéré une scission plutôt qu'un rapprochement entre les deux puissances occidentales.

Paris, 19 juin, 5 h. 10 soir.

Les journaux disent que l'Angleterre ayant décidé, en cas d'événements graves, de débarquer ses troupes, M. de Freycinet a envoyé des instructions, afin que les Français débarquent en même temps et agissent de concert avec les Anglais.

On lit dans la *Patrie* :

Une dépêche expédiée de Berlin hier dans la soirée, et dont la confirmation nous arrive au moment où nous mettons sous presse, annonce pour le 22 juin courant, la réunion de la conférence à Constantinople.

C'est sur l'initiative de la France et de l'Angleterre que cette heureuse détermination, de nature à clore le conflit oriental, aurait été prise.

Voici comment la dépêche à laquelle nous faisons allusion se trouve conçue :

« La France et l'Angleterre ont proposé aux autres puissances de se réunir en conférence à Constantinople le 22 juin courant, en vue de discuter la question égyptienne. Le gouvernement impérial allemand a accepté cette proposition, et les avis télégraphiques parvenus ici en font prévoir aussi comme certaine l'acceptation par les cabinets de Rome, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

» La conférence, au fur et à mesure de ses résolutions, devra entrer en négociations avec la Porte. »

Venant de Berlin, qui depuis le commencement de la crise actuelle est en relations constantes avec les gouvernements italien, autrichien et russe, la nouvelle dont il s'agit peut être considérée comme méritant tout crédit.

Elle concorde, d'ailleurs, avec l'attitude que de récentes informations attribuaient au gouvernement ottoman.

La même dépêche dit qu'en « Egypte, le khédive, Dervisch pacha et Arabi pacha ont déclaré aux représentants des puissances européennes qu'ils se portaient garants du maintien de l'ordre.»

On peut donc désormais espérer une solution pacifique des difficultés pendantes.

Paris, 20 juin, 1 h. soir.

La France et l'Angleterre ont envoyé hier soir aux autres puissances les invitations à la conférence pour le 22 juin. Les réponses sont attendues aujourd'hui.

Alexandrie, 20 juin, 1 h. 15, soir.

Le bruit répandu que 250 personnes étaient mortes à la suite de l'émeute de dimanche est démenti. Les rapports des consuls constatent que 46 Européens ont été tués.

Le nombre des cadavres jetés dans la mer n'est pas évalué au dessus de 30.

Le total des morts ne dépasse pas 80 ou 90.

La tranquillité est maintenant rétablie.

On assure que le nouveau cabinet sera composé de Ragheb comme président, sans portefeuille: d'Arabi comme ministre de la guerre; d'Ahmed-Rechid comme ministre des finances; de Suley-Mana-Braza comme ministre d'intérieur: de Mahmoud Elfalaki, comme ministre des travaux publics: d'Abji-Brahin comme ministre de l'instruction publique: et de Zulfdear comme ministre des affaires étrangères et de la justice.

Londres, 19 juin.

M. Goschen demande des explications au sujet du bruit qui a couru d'une action séparée des consuls généraux d'Allemagne et d'Autriche dans la question égyptienne, et il prie sir Ch. Dilke de faire connaître à la chambre l'attitude actuelle de l'Allemagne et de l'Autriche.

Sir Ch. Dilke répond que l'Allemagne a accepté hier la conférence: que l'Autriche l'a acceptée aujourd'hui, que la Russie l'a accepte depuis quelques jours déjà et que l'Italie s'est déclarée prête, il y a quelque temps, à suivre l'exemple des autres puissances. On peut donc dire, ajoute sir Ch. Dilke, que toutes les puissances ont accepté la conférence.

Londres, 19 juin.

Le médecin consulaire à Alexandrie a télégraphié au lord-maire de Londres que des milliers de familles chrétiennes fuient l'Egypte en laissant tous leurs biens.

Il propose au lord-maire de réunir des fonds pour secourir les indigents de toute nationalité.

Le lord-maire, en publiant ce télégramme, ajoute : Il appartient au peuple anglais d'indiquer les mesures à prendre.

L'instruction dirigée contre l'irlandais Walsch a été remise à huitaine. Le magistrat a refusé de le mettre en liberté sous caution.

Alexandrie, 19 juin.

Le bruit court que le préfet de police qu'on soupçonne d'être l'auteur du massacre est mort subitement.

Ragheb pacha, Rathid pacha et Arabi pacha, sont arrivés du Caire. Ils ont annoncé au Khédive la formation d'un nouveau ministère. Les noms des ministres ne sont pas encore connus.

Les vaisseaux de guerre français et grecs prennent à bord les réfugiés des autres nationalités. M. Cookson, conseille à tous les nationaux anglais de quitter le pays. On estime à plus de 300 le nombre des anglais qui sont encore à Alexandrie.

Constantinople, 19 juin.

Les ambassadeurs ayant fait encore une nouvelle tentative auprès de la Porte au sujet de la conférence, le ministre des affaires étrangères a répondu qu'en présence, des résultats qu'a déjà donnés la mission de Dervisch pacha, la Porte persistait à considérer la conférence comme inopportune suivant les termes de sa circulaire du 3 juin.

La réponse du ministre a été considérée comme un refus catégorique.

Portsmouth, 19 juin.

L'appareillage du navire à torpilles l'*Hécla* a été terminé hier soir.

Il partira mercredi pour l'Egypte, emportant six mois de vivres et un grand nombre de torpilles Whitehead.

Constantinople, 19 juin.

On doute que la conférence puisse se réunir le 22 juin, attendu que le gouvernement turc n'a encore reçu aucune information à cet égard.

La Porte persiste à décliner toute participation à la conférence.

Londres, 19 juin.

Répondant à une question de sir Worms relative à la baie d'Assab, sir Ch. Dilke déclare qu'il est favorable à un arrangement qui serait avantageux à tous les intéressés, mais que cet arrangement n'a pas encore été accepté par le gouvernement égyptien.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, répondant ensuite à M. Barlett dit que la question de la neutralisation du canal de Suez sera en dehors du programme de la conférence.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La séparation de la Chambre

Paris, 19 juin, 5 h. 10 soir.

M. Lacretelle, qui avait l'intention de proposer à la Chambre de se séparer seulement après le règlement de la réforme judiciaire, a vu M. de Freycinet, qui a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore traité la question des vacances parlementaires.

M. Lacretelle a décidé d'ajourner le dépôt de sa proposition.

Les loyers

Paris, 19 juin, 8 h. 25 soir.

La proposition relative à la réglementation des loyers, comprendra la province.

L'interpellation sur les affaires d'Egypte

Paris, 19 juin, 5 h. 30 soir.

Les députés de droite, réunis afin d'arrêter l'attitude à garder lors de l'interpellation sur les affaires d'Egypte, ont décidé d'intervenir dans toutes les questions intéressant le pays, d'une façon spéciale.

La crise dans la commission du budget

La commission du budget, reprenant la discussion générale sur les lignes essentielles du projet Say, plusieurs membres ont voulu remettre en question les solutions antérieures concernant le mode d'évaluation et de rendement des impôts.

M. Ribot a déclaré que, lorsqu'il fut nommé rapporteur général, sa nomination impliquait l'adhésion de la majorité de la commission au système financier de M. Léon Say. Au cas où la commission reviendrait sur ses décisions antérieures, M. Ribot est résolu à se démettre de ses fonctions de rapporteur.

La commission a décidé de convoquer tous ses membres le 21, afin de décider.

La commission de l'armée

Le général Billot a déclaré, dans la commission du recrutement de l'armée, qu'il déposerait prochainement un projet sur l'état des sous-officiers et sur l'avancement, ainsi qu'une loi d'organisation pour l'armée d'Afrique, qui sera portée de 50,000 à 61,000 hommes.

NOUVELLES DIVERSES

Conseil des ministres

Paris, 19 juin, 12 h., matin.

Le Conseil des ministres a été convoqué ce matin à l'Elysée pour recevoir communication de dépêches relatives à la question égyptienne.

Les syndicats professionnels

Le rapport de M. Marcel Barthe sur les syndicats professionnels a été distribué hier en épreuves aux membres de la commission, qui se réunira mercredi pour le discuter.

Une adresse socialiste

Les socialistes libres-penseurs de Genève viennent d'envoyer une adresse à leurs frères de France, dans laquelle nous prenons entre autres les lignes suivantes :

« Le moment est venu d'écraser la bourgeoisie.

» Les édifices religieux doivent être brûlés.

» Les châteaux seigneuriaux doivent être démolis.

» Il faut que la vengeance du peuple s'affirme et qu'elle devance les hécatombes des vrais démocrates, que l'on médite dans les régions du pouvoir. »

Les élections de dimanche dernier au Conseil général

Les élections qui viennent d'avoir lieu dans quelques cantons n'ont pas été favorables au parti républicain. A Versailles, le candidat conservateur, M. Ottenheim, avait été porté seulement quelques jours avant le premier tour de scrutin et avait néanmoins obtenu une minorité importante. Il a été élu avant-hier avec 1100 voix de plus que son concurrent républicain. A Tarascon, où depuis quelque temps les conservateurs semblaient avoir renoncé à la lutte, M. Chauffard, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, n'a été distancé que de 300 voix. Enfin, M. le comte Duluart a été élu à Tuffé, par 1,363 voix sur 1,746 votants.

Les élections consistoriales

Le 18 juin, a eu lieu l'élection de six membres du Consistoire de l'église réformée de Paris.

Le parti évangélique a obtenu une majorité de 380 sur 1,400 votants.

Un notaire en fuite

Un notaire de Lyon, M. Pion, qui pour se faire nommer conseiller général affichait des opinions radicales, vient de prendre la fuite en laissant une caisse vide.

Les scellés ont été apposés sur les livres de l'étude, et le service de la sûreté est à sa recherche.

Le départ de M. Léonce Détroyat

M. Léonce Détroyat a cessé ses fonctions de rédacteur en chef de la *Réforme*, de M. Waldeck-Rousseau.

Les recherches hydrographiques dans le Sahara

Nous lisons dans le *Mobacher*, journal officiel de l'Algérie, du 13 juin :

« L'atelier de sondages dirigé par M. le lieutenant Genvot, vient d'obtenir un nouveau succès dans la petite oasis d'Ourir, sur le bord du chott Melrir (Ourir est à l'entrée de l'Oued-Rir, et à 16 mètres au-dessous du niveau de la mer).

Deux nappes jaillissantes, n'en formant probablement qu'une seule, ont été rencontrées: la première, à 58 mètres, fournit 1,800 litres par minute, et la deuxième, à 70 mètres, 2,[illegible] litres, à la température de 25°50'.

» Soit un débit total de 4,200 litres à la minute [illegible] mètres cubes par 24 heures.

» Pendant la nuit du 18 mai dernier, la nappe artésienne rencontrée au sondage d'Ourir, a porté son débit de 4,280 à plus de 5,000 litres par minute, après avoir charrié une quantité considérable de sable fin, siliceux. La gerbe s'élève à 0,16 au-dessus de la tête de la colonne d'ascension. »

La souveraineté de Paul Bert

Si M. Jules Ferry est ministre de l'instruction publique, c'est bien réellement M. Paul Bert qui gouverne et dirige les études. Il est rai que les deux font la paire.

Voici qui le prouve :

Par dépêche télégraphique, nous recevons la communication suivante :

COMPOSITION DE STYLE.

Pour les examens du brevet d'études primaires.

« Exposer quels étaient au moyen âge les privilèges et les prérogatives des seigneurs.

» Dire à quelles obligations et à quelles misères les vilains étaient astreints. »

Cette composition est pour des enfants de douze à quinze ans.

Ce sujet a été envoyé cacheté de la ville de X... à tous les cantons de l'arrondissement et dicté aux élèves.

Il n'est pas possible que ce fait ne donne pas lieu à une interpellation de la part des Droites. Il faut que M. Jules Ferry soit mis sans délai en demeure de s'expliquer.

Nous tenons à la disposition de l'interpellateur le nom du département où s'épanouissent de pareilles turpitudes.

Réforme judiciaire

M. Humbert renonce à prendre un congé, tout en continu